

Montataire
FIÈRE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES / service cadre de vie
CT/GD/ABB - arrêté de voirie temporaire 04-08-22
Renouvellement réseau eau potable RD123 avenue de la Libération et rue des Déportés

Fait à Montataire, le 25 août 2022

ARRÊTÉ DU MAIRE

Renouvellement réseau eau potable RD123 avenue de la Libération et rue des Déportés

Le Maire de Montataire,

Vu, le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et suivants,

Vu, le Code de la Route et ses articles L.121-1 et suivants, L.411-1 et suivants,

Vu, le Code de la Voirie Routière et son article L.115-1,

Vu, la demande présentée par l'entreprise **ECOTS BTP** (1 rue Louis Blanc – 60180 Nogent sur Oise) en date du 25 août 2022, afin de proroger la demande pour le renouvellement du réseau d'eau potable avenue de la Libération et rue des Déportés, pour le compte de SUEZ,

Considérant, qu'il y a lieu d'assurer la sécurité et la commodité de circulation lors de ces travaux,

ARRÊTE

Article 1 : notre arrêté en date du 20 juillet 2022 et rendu exécutoire le 25 juillet 2022, concernant l'autorisation à occuper le domaine public afin de réaliser des travaux de V.R.D., est prorogé jusqu'au 9 septembre 2022.

Article 2 : l'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de police de la circonscription de Creil,
- Monsieur le Commandant du corps des sapeurs-pompiers de Montataire,
- Service de police municipale de la ville,
- Monsieur le Directeur du service des transports de l'AXO,
- Monsieur le Directeur du service environnement de l'ACSO,
- Monsieur le responsable du centre routier départemental.

Article 3 : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise ECOTS BTP.

Publié ou notifié le :

..... 20/08/2022

Le Maire, certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

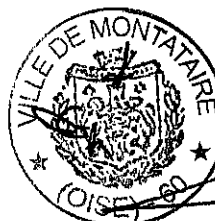
Date du 20/08/2022

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par délégation

La Directrice Générale des Services

Delphine Ka



Le Maire,
Conseiller départemental,

Jean-Pierre BOSINO